

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50. Tout semestre commencé se paie en entier. On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 17.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins. Toute communication doit être affranchie. Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 25 AVRIL 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE
SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dus, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous exprimons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS

Nos abonnés qui changent de demeure au 1er mai voudront bien nous avertir à temps, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception de notre feuille.

SOMMAIRE

Echos parlementaires, par Delta.—*Jeanne la Fileuse* : La fin des Montmorency, par L.-O. David.—No⁸ gravures : Charles Baillaigé ; Le Dr A.-M. Ross ; Le colonel Allet ; La signature de la paix à San-Stefano.—Conseils utiles.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—Faits divers.—Une parisse canadienne au 17^{ème} siècle : La Rivière-Quelle, par l'abbé H.-R. Casgrain.—Les fuseaux de Gunder, par J.-O. Lavergne (suite).—Revue de la semaine, par A.-B. Longpré.—Echos de Paris.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Le colonel Allet ; Charles Baillaigé. M.S. ; Alexander-Milton Ross, M.D., A.M., etc. etc. ; Signature du traité de paix entre la Russie et la Turquie à San-Stefano ; La paix : L'archimandrite béniissant l'armée russe ; Le grand-duc Nicolas à San-Stefano ; Le général Ignatieff apportant le traité de paix ; Le quartier-général du grand-duc ; La revue des gardes par le grand-duc.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

OTTAWA, 20 avril 1878.

La semaine sainte a été une semaine de travail pour la Chambre et, par conséquent, de sanctification et de pénitence pour les députés, s'ils ont su en faire l'offre à Dieu en expiation de leurs péchés.

La grande séance s'est terminée le lundi soir, 15 avril, par un vote de 112 contre, et de 70 pour l'amendement de Sir John. La Chambre s'est alors mise sérieusement à l'ouvrage et a passé plusieurs bills et quelques items des estimés.

Le bill de M. Laflamme concernant l'indépendance de la Chambre, a subi plusieurs assauts et est arrivé à la troisième lecture, criblé de coups, avec des entailles plus ou moins profondes. M. Laflamme y introduisit, pendant la discussion, les amendements qui suivent :

Aucune personne acceptant ou occupant une charge, commission ou emploi quelconque, permanent ou temporaire, au service du gouvernement du Canada, à la nomination de la couronne ou d'aucun des officiers du gouvernement du Canada, auquel aucun salaire, honoraire, gages, allocation ou traitement, ou rémunération quelconque est attaché ;

Aucune personne ayant droit à quelque pension ou gratification de retraite de la part du gouvernement du Canada ;

Aucun shérif, registrateur des titres, greffier de la paix ou avocat de la couronne de comté dans aucune des provinces du Canada, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne pourra y siéger ou voter.

Sir John a essayé vainement de faire biffer la clause qui rend inéligibles les personnes qui reçoivent des pensions ou gratifications de retraite, tels que les juges.

M. Ouimet, de Laval, a proposé qu'aucune personne ne pût être nommée à une charge lucrative que six mois après avoir cessé d'occuper un siège dans le Sénat ou la Chambre.

C'était une motion à peu près semblable à celle proposée par l'hon. M. Dorian, il y a quelques années ; elle a été, cette fois, supportée, en général, par ceux qui l'avaient combattue alors et repoussée par ceux qui l'avaient appuyée. On a vu ce qu'on voit rarement : Sir John A. Macdonald et M. Tupper votant pour le gouvernement, et MM. Blake, Holton, Jetté contre.

On met du temps à s'expliquer comment un député peut voter contre une proposition, après avoir voté pour ; mais

se trouvant, par l'habileté d'un adversaire, dans la position de renverser un ministère auquel il a confiance, ou de se contredire sur une question plus ou moins indifférente, il croit que l'intérêt du pays et de son parti l'oblige d'accepter cette dernière alternative. Il paraît qu'il est difficile de faire autrement, car les deux partis se rendent tour à tour coupables de la même contradiction. Mais il y a des députés qui se soumettent difficilement à cette cruelle et, au fond, peu honnête nécessité.

* *

M. Blake a présenté un bill important pour appliquer la loi de faillite aux compagnies d'assurance. La section trois dit :

Nulle demande de bref de saisie-arrêt et nulle cession de biens ne sera faite avant que la compagnie ne soit devenue, soit avant, soit depuis la passation du présent acte, insolvable en ne payant pas une réclamation non contestée ou une perte contre laquelle on ne sera pas assuré, pendant un espace de soixante jours après qu'elle sera due et payable, ou, si elle est contestée, après jugement final et l'offre d'une décharge valide et légale.

* *

Une adresse a été présentée par les deux Chambres à lord Dufferin à l'occasion de son prochain départ. Son Excellence a reçu cette adresse au Sénat, et y a répondu dans le langage distingué qui le caractérise. Lady Dufferin, qui était présente, paraissait vivement affectée.

Les journaux politiques ont dû raconter à nos lecteurs l'ovation qu'on lui a faite, samedi dernier, à la Chambre, pendant la grande séance. Elle était venue un peu dans le but d'assister à une séance orageuse, elle n'a pas été déçue ; les chansons canadiennes l'ont fort amusée. Quand elle est partie, députés, ministres et toute la foule qui encombraient les galeries se sont levés et ont entonné le "God save the Queen." C'était vraiment beau. Le chant national fut suivi de hourrahs enthousiastes. Cette ovation a été bien vue à Rideau Hall.

Tout le monde ici ne jure que par lord et lady Dufferin. Il y a des dames qui ne peuvent parler du départ de leurs Excellences sans pleurer, et même des hommes dont le cœur devient ému à cette pensée. Diable ! pourquoi sépare-t-on les gens quand ils s'aiment tant ? C'est si rare qu'on ne trouve pas du mal à dire des grands personnages qu'on envoie nous gouverner, qu'on devrait nous laisser lord et lady Dufferin, qui échappent si merveilleusement à la règle générale.

Les ministres ne sont pas aussi heureux que leurs Excellences, par le temps qui court. Pauvres ministres ! Leur popularité est éphémère, leurs joies courtes. Il paraît entendu qu'un mois après leur entrée dans le gouvernement, ils ne sont plus bons à rien. Ils n'ont pas même les deux mois de lune de miel accordés aux nouveaux mariés.

* *

La question de Québec a été discutée au Sénat, où la conduite du lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Letellier, a été blâmée par une majorité de dix-sept, c'est-à-dire qu'au Sénat comme à la Chambre, les conservateurs ont voté dans un sens et les libéraux dans l'autre.

On ne s'occupe pas beaucoup généralement de ce qui se passe au Sénat, et pourtant on y fait quelquefois d'excellentes discussions. Il y a là des hommes aussi

forts que les chefs de la Chambre des Communes. M. Campbell, ancien membre du gouvernement Macdonald-Cartier, conduit l'opposition, qui est en majorité, avec beaucoup d'habileté ; il est secondé avec vigueur par les hons. MM. Miller, McPherson, etc. C'est l'hon. M. Scott qui défend le gouvernement, avec l'aide de l'hon. M. Pelletier, le sympathique ministre de l'agriculture.

Le débat sur la question Letellier-Boucherville a été assez vif. L'hon. M. Fabre a fait, en réponse aux hons. MM. Bellerose et Trudel, qui ont bien traité la question, un discours habile et spirituel qui a été fort remarqué.

DELTA.

"JEANNE LA FILEUSE"

Tel est le titre d'un livre intéressant que vient de publier M. H. Beaugrand, fondateur et rédacteur de plusieurs journaux aux États-Unis. C'est l'histoire, sous forme de roman, de l'émigration canadienne-française aux États-Unis, histoire émouvante parfois, morale, patriotique et instructive. On y trouve de charmantes peintures de mœurs canadiennes, des épisodes se rattachant aux événements de 37, au terrible incendie de la manufacture de coton de Fall-River, etc.

M. Beaugrand cherche à démontrer qu'on a tort de tant s'apitoyer sur le sort des Canadiens des États-Unis ; qu'on ne les ramènera pas avec des phrases patriotiques ni même en payant les frais de leur retour, mais en leur offrant au Canada le travail qu'ils trouvent généralement aux États-Unis.

Il exprime l'opinion que l'argent voté pour le repatriement des Canadiens serait beaucoup mieux employé à améliorer l'agriculture et la colonisation.

Le style est généralement élégant, vif, la phrase courte et bien faite. Quand on connaît les circonstances dans lesquelles M. Beaugrand a écrit ce livre, les difficultés qu'il a eues pour le faire imprimer, on s'étonne qu'il ait aussi bien réussi.

Le *Courrier des États-Unis* a fait l'éloge du livre de M. Beaugrand dans des termes chaleureux. Il croit, comme M. Beaugrand, qu'une grande partie des Canadiens émigrés retournera au Canada tôt ou tard, avec des économies et surtout une expérience et des connaissances industrielles qui seront utiles au pays et compenseront le mal fait par l'émigration et la nationalité canadienne-française. Cette opinion peut être discutable, mais elle est originale et patriotique.

* *

"LA FIN DES MONTMORENCY"

Le succès de *Montcalm et le Canada Français* a engagé M. Charles de Bonnechose à cultiver un talent qui n'a besoin que de se produire pour être admiré. M. de Bonnechose aussi sait choisir ses sujets, ses héros. Quoi de plus propre à inspirer une âme généreuse, un esprit bien fait, que l'histoire de cette illustre famille des Montmorency, la première de la France monarchique après la famille royale ?

Voici le tableau brillant par lequel M. de Bonnechose nous découvre l'origine de la gloire des Montmorency :

Le soir de Bouvines, le soleil se couchait sur